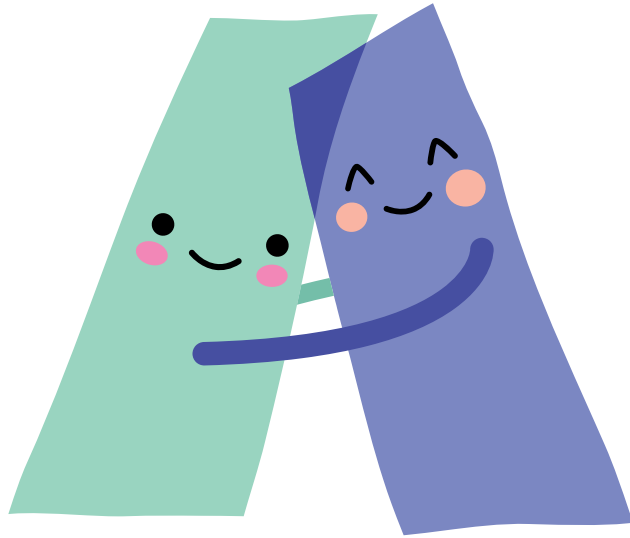


FR

FAQs
Frequently Asked Questions



ALPHA zesumme
wuessen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

SOMMAIRE

1. Comprendre l’alphabétisation dans la réforme « ALPHA - zesumme wuessen ».....	3
2. Orientation et accompagnement des parents.....	3
3. Enseignement des langues.....	6
4. Rôle de la langue luxembourgeoise.....	10
5. Groupes ALPHA DE et FR.....	11
6. Mathématiques.....	13
7. Autres domaines de développement et d’apprentissage.....	14
8. Matériel didactique et ressources.....	14
9. Formation continue et accompagnement des enseignants.....	15
10. Organisation scolaire.....	16
11. Enseignement secondaire.....	18
12. Mise en œuvre, gouvernance et pilotage.....	19





Comprendre l’alphabétisation dans la réforme « ALPHA – zesumme wuessen »

Que signifie le terme « alphabétisation » ?

L’alphabétisation est le processus d’acquisition des compétences de lecture et d’écriture, permettant à un individu de comprendre et de produire des textes écrits. Elle constitue une fondation essentielle pour l’accès à l’information, à l’éducation et à la participation active dans la société. L’alphabétisation favorise le développement cognitif et la communication verbale au sein d’une culture donnée. Il ne faut donc pas confondre l’alphabétisation et l’apprentissage d’une langue. L’UNESCO propose une définition contemporaine de l’alphabétisation, qui dépasse la seule acquisition technique de la lecture et de l’écriture :

« L’alphabétisation se comprend maintenant comme un moyen d’identification, de compréhension, d’interprétation, de création et de communication dans un monde de plus en plus numérique, textuel, riche en informations et en évolution rapide. L’alphabétisation est un continuum d’apprentissage et de maîtrise de la lecture, de l’écriture et de l’utilisation des nombres tout au long de la vie. Elle fait partie d’un ensemble plus large de compétences incluant les compétences numériques, l’éducation aux médias, au développement durable, à la citoyenneté mondiale, ainsi que les compétences spécifiques de l’emploi. »

— UNESCO, **Understanding Literacy** (17 avril 2025) Dans cette perspective, l’alphabétisation dans une langue comprise par l’enfant constitue une base fondamentale pour l’apprentissage futur, l’intégration sociale et la réussite scolaire. Elle ne se limite pas à un simple apprentissage de code, mais engage la construction de compétences complexes, transférables et évolutives.



Orientation et accompagnement des parents

Comment les parents sont-ils accompagnés dans leur choix ?

Les parents sont étroitement accompagnés tout au long du processus d’orientation, notamment par le biais de réunions d’information et d’entretiens individuels avec les enseignants, ayant lieu à l’occasion de la remise des bilans intermédiaires. L’organisation de réunions supplémentaires n’est pas prévue dans le cadre de la décision de la langue d’alphabétisation. Les enseignants guident les parents dans leur choix afin que le choix de la langue d’alphabétisation soit basé sur les compétences linguistiques réelles de l’élève et non sur des préférences personnelles ou sociales.

Comment les enseignants peuvent-ils accompagner les parents dans leur décision d’orientation ?

Les enseignants jouent un rôle central lors de cette orientation. Dans le cadre de leurs concertations, l’équipe pédagogique évalue les profils linguistiques des élèves et émet une recommandation quant à la langue d’alphabétisation la plus appropriée pour chaque élève. Les enseignants s’appuient sur des outils structurants (questionnaire, liste de critères, guide pratique) pour accompagner les parents dans le choix de la langue d’alphabétisation lors des réunions prévues dans le cadre des échanges autour des bilans intermédiaires.

L’échange individuel du cinquième trimestre constitue ainsi une étape clé dans ce processus décisionnel. Il permet au titulaire de classe, en tant que représentant de l’équipe pédagogique, de présenter aux parents une évaluation actualisée

des apprentissages et du développement de leur enfant, en vue de formuler une recommandation relative au choix de la langue d’alphabétisation.

Que faire si les parents fondent leur choix sur des critères non pédagogiques (ex. amitiés, enseignants préférés) ?

Il arrive que des décisions soient influencées par des considérations personnelles ou sociales. Dans ces cas, les enseignants doivent recentrer le dialogue sur les besoins réels de l’enfant et les conséquences concrètes du choix de la langue d’alphabétisation. L’objectif est de guider les parents vers un parcours cohérent et favorable à la réussite scolaire de leur enfant. L’objectif est d’offrir aux élèves la possibilité d’acquérir les compétences de base en lecture, écriture et mathématiques dans la langue qui est la mieux adaptée à leurs acquis linguistiques et à leur environnement langagier — que ce soit en allemand ou en français. D’autres professionnels de l’éducation peuvent être invités à ces entretiens, par exemple l’I-EBS (institutrice ou instituteur spécialisé(e) dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques), un membre de l’équipe pédagogique du cycle 1 ou un enseignant du cycle 2.

Est-ce que seuls les élèves francophones peuvent être alphabétisés en français ?

Non. Tous les élèves peuvent être alphabétisés en français, dès lors que cette langue est suffisamment présente dans leur environnement pour en faire un vecteur d’apprentissage efficace. Ce n’est pas la nationalité ou la langue des parents qui déterminent le choix, mais le profil langagier de l’enfant. L’orientation se fait en dialogue entre parents et enseignants, en fonction des compétences langagières de l’enfant et de(s) langue(s) familiale(s) selon les critères décrits. Les recommandations émises par l’équipe pédagogique guident les parents dans leur choix final.

Que répondre aux parents luxembourgeois, qui souhaitent faire alphabétiser leur enfant en français pour renforcer ses compétences en français ?

Le droit à l’alphabétisation en français est garanti à tous. Toutefois, il n’est pas recommandé de choisir une langue d’alphabétisation qui est plus éloignée de la langue de socialisation ou de la langue familiale de l’enfant, simplement dans l’objectif de renforcer une langue étrangère. L’alphabétisation ne se confond pas avec l’apprentissage d’une langue : il s’agit d’un processus complexe visant l’acquisition des compétences de base en lecture et en écriture. Plus cette langue est familière à l’enfant, plus l’entrée dans la langue écrite est facilitée.

Est-il possible de changer la langue d’alphabétisation en cours de parcours ?

En principe, la décision des parents concernant la langue d’alphabétisation est définitive. Cependant, certaines situations particulières — par exemple celles d’élèves à besoins éducatifs spécifiques (EBS) ou de primo-arrivants — peuvent nécessiter une approche plus souple. Toute demande de réorientation doit être examinée au cas par cas, en accord avec la direction de région et, le cas échéant, sur base d’un dossier validé par la Commission d’inclusion (CI).

Comment les parents devraient-ils décider, au cas où aussi bien l'allemand que le français peut être considéré comme langue d'alphabétisation pour leur enfant ?

Le **questionnaire en vue de l'orientation** vers la langue d'alphabétisation constitue un outil de référence pour les enseignants et les parents. Lorsqu'il est complété d'informations sur l'usage des langues au sein de la famille et dans l'environnement de l'élève, ainsi que sur ses compétences linguistiques, il permet généralement de faire émerger une tendance. En l'absence d'orientation claire, d'autres critères sont pris en considération, tels que la langue que l'élève choisit si les activités sont proposées en allemand et en français ou la langue dans laquelle le soutien parental est le plus accessible.

Quelles langues sont plus proches de l'allemand et du français ?

L'allemand est une langue germanique, proche du luxembourgeois, de l'anglais et du néerlandais. Ces langues partagent des racines communes, notamment dans le vocabulaire et certaines structures grammaticales. Le français, quant à lui, est une langue romane, proche de l'italien, de l'espagnol, du portugais et du roumain. Ces langues proviennent du latin et présentent des similitudes dans leur grammaire et leur vocabulaire. Pour avoir un aperçu des familles de langues européennes, l'enseignant peut se référer à **l'arbre linguistique** fondé sur le modèle élaboré par le Centre européen pour les langues vivantes (CELV).

Y a-t-il des orientations spécifiques pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques (EBS) ? Ou y a-t-il une langue d'alphabétisation plus facile ?

Chaque cas est analysé individuellement, avec l'accompagnement et le soutien des équipes ESEB.

En ce qui concerne l'alphabétisation, l'allemand est souvent considéré comme plus facile que le français en raison d'une meilleure correspondance entre les sons et les lettres. En effet, l'allemand a une orthographe plus régulière que le français, avec une correspondance généralement plus prévisible entre les sons (phonème) et les lettres (graphème). Cela facilite l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, même s'il existe certaines exceptions.

Dans la phase alphabétique, l'enfant écrit en fonction des sons qu'il entend. L'allemand, grâce à une correspondance plus régulière entre les sons et les lettres, permet une production écrite globalement plus correcte à ce stade (70% des mots sont écrits correctement en tenant compte de la correspondance phonème-graphème). En français, cette phase est plus difficile à cause des nombreuses irrégularités phonographiques, ce qui limite la proportion de mots correctement écrits à environ 50%. Ces chiffres (70% pour l'allemand, 50% pour le français) sont des approximations générales tenant compte à la fois du code phonographique mais aussi des variations des mots polysyllabiques, contextes et exceptions.

Dans la phase orthographique, l'enfant continue à mémoriser des mots fréquents et à appliquer certaines règles d'orthographe. L'allemand reste plus accessible, avec environ 80% des mots écrits correctement en tenant compte de la correspondance phonème-graphème et des règles orthographiques, contre environ 60% en français, où les règles sont plus complexes et moins transparentes.

Enfin, dans la phase morphémique, l'enfant comprend que certains éléments des mots (les morphèmes) doivent être conservés à l'écrit, même si leur prononciation change. Cela continue à renforcer la cohérence de l'orthographe. En allemand, cette phase permet d'atteindre environ 90% de mots écrits correctement en tenant

compte de la correspondance phonème-graphème, des règles orthographiques et de la morphologie des mots, tandis qu'en français, le taux se situe à environ 70% (approximations générales).

Par conséquent, le français présente une orthographe plus complexe et moins transparente. Nombreuses lettres sont muettes et plusieurs graphies peuvent correspondre à un même son.

Cependant, l'allemand comporte aussi certaines difficultés spécifiques, par exemple sur le plan grammatical. La distinction entre majuscules et minuscules, notamment avec l'usage systématique de la majuscule pour les noms communs, demande un apprentissage rigoureux. De plus, la concordance sujet-verbe (Subjekt-Verb-Kongruenz) et la position du verbe dans la phrase (Verbstellung), représentent des défis importants pour les élèves.

Ainsi, si l'allemand est plus accessible sur le plan phonétique et orthographique, il demande davantage de rigueur grammaticale dès le début de l'apprentissage. Le français, quant à lui, est grammaticalement plus stable dans la structure de la phrase, mais son orthographe pose souvent plus de difficultés.

Le choix de la langue d'alphabétisation dépend non seulement des caractéristiques linguistiques propres à chaque langue, mais aussi du contexte de l'élève : sa langue familiale, son environnement et ses compétences déjà acquises jouent un rôle essentiel dans la réussite du processus d'apprentissage, aussi pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques.

Comment l'orientation est-elle gérée pendant les vacances d'été ?

Lorsqu'un élève, en provenance d'une école à l'étranger, se présente au courant des vacances d'été, l'orientation dans une classe de l'enseignement fondamental est soit réalisée par le SIA soit par l'école, en échange avec la direction de région concernée. La réforme « ALPHA - zesumme wuessen » offre une possibilité supplémentaire, afin de permettre à une partie des élèves de s'intégrer plus rapidement dans le système scolaire.

Les deux représentants légaux doivent-ils signer la décision concernant la langue d'alphabétisation ?

Oui. Il peut évidemment y avoir des cas exceptionnels où cela n'est pas possible pour une raison particulière — ces situations doivent alors être examinées au cas par cas. Si les représentants légaux ne parviennent pas à un accord, le dossier doit être porté devant le juge des affaires familiales.



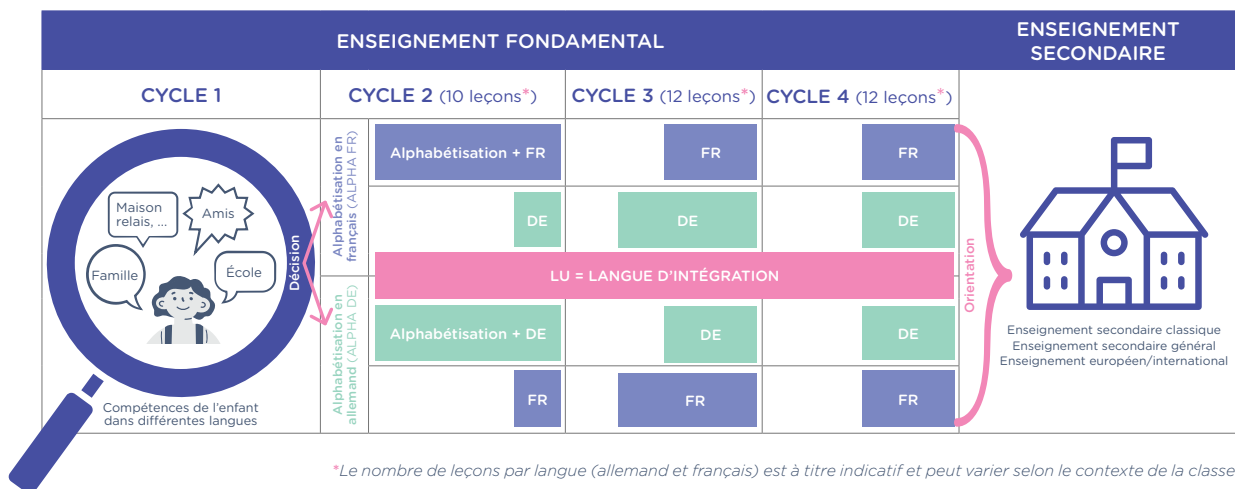
Enseignement des langues

Les élèves alphabétisés en français apprennent-ils encore l'allemand ?



Oui (**vidéo explicative**). Tous les élèves poursuivent un apprentissage progressif des trois langues officielles (luxembourgeois, allemand, français), quelle que soit leur langue d'alphabétisation. La langue allemande est enseignée dans les groupes ALPHA FR à partir du cycle 2. Il s'agit d'un apprentissage oral de la langue allemande. Dès le cycle 3, le nombre de leçons d'allemand augmente considérablement pour les groupes ALPHA FR afin de garantir un bon équilibre entre les deux langues.

Au cycle 4, le nombre de leçons d'allemand et de français est identique. Cette organisation qui se fait en groupe mixte permet donc de garantir un développement équilibré des compétences linguistiques tout au long de la scolarité. L'ordre de l'apprentissage des deux langues est simplement inversé.



N'est-il pas trop tôt pour passer après deux ans d'alphabétisation dans une langue, déjà au cycle 3 à une autre langue écrite avec beaucoup plus de leçons ?

Actuellement, le plan d'études prévoit que l'alphabétisation doit être achevée en deux ans, à la fois en allemand et en français. Pour les uns, cela signifie : plus de français au début, donc au cycle 2, plus d'allemand ensuite au cycle 3. Pour les autres : plus d'allemand au début, plus de français ensuite. Au cycle 3, la deuxième langue est mise en avant et bénéficie de plus de leçons dans l'horaire, avec l'objectif que les élèves atteignent les compétences nécessaires dans les deux langues pour développer leurs compétences dans les deux langues ensemble dans leur classe au niveau du cycle 4.

Lorsque les élèves entrent en contact avec la langue allemande de manière plus soutenue au cycle 3, ne risquent-ils pas de rencontrer des difficultés ?

Les élèves du groupe ALPHA FR sont familiarisés oralement avec l'allemand dès le cycle 2. Au cycle 3, l'apprentissage de la langue allemande gagne en importance et le nombre de leçons de la langue d'alphabétisation diminue. Parallèlement, les élèves du groupe ALPHA DE bénéficient d'un renforcement en français (identique à la pratique pré-réforme « ALPHA – zesumme wuessen »). Il est essentiel que les élèves commencent leur alphabétisation dans une langue qui leur est la plus familière. Une fois ce processus achevé, ils seront plus confiants et disposeront de meilleures capacités pour apprendre d'autres langues. En effet, bien que les élèves alphabétisés en français aient un contact limité avec la langue allemande au cycle 2, leur maîtrise initiale de la lecture et de l'écriture en français leur permettra d'aborder l'apprentissage de l'allemand au cycle 3 avec davantage d'aisance que dans le système en place avant la réforme. Il convient également de souligner que le nombre de leçons consacrées à l'allemand au cycle 3 sera supérieur à celui accordé au français (7 leçons d'allemand par rapport à 5 leçons de français par semaine).

Cette organisation vise à construire un équilibre linguistique au fil des cycles, tout en tenant compte du rythme d'apprentissage propre à chaque parcours.

Pourquoi augmenter les leçons d'allemand pour les élèves alphabétisés en français au cycle 3 (et vice versa les leçons de français pour les élèves alphabétisés en allemand) ?

L'objectif est d'assurer une progression équilibrée entre les deux langues et de compenser les différences d'exposition antérieure. Ainsi, tous les élèves peuvent aborder le cycle 4 avec des bases solides, quel que soit leur parcours initial.

Avec comme objectif d'achever l'alphabétisation à l'issue du cycle 2, la législation actuellement en vigueur prévoit pour ce cycle 10 leçons hebdomadaires pour :

- l'alphabétisation (en français ou en allemand),
- l'apprentissage de la langue d'alphabétisation,
- une première exposition orale à l'autre langue,
- ainsi que l'ouverture aux langues

À ce stade, les élèves se concentrent donc principalement sur leur langue d'alphabétisation : français pour les uns, allemand pour les autres, avec une introduction orale de l'autre langue.

Au cycle 3, un rééquilibrage est mis en place :

- Les élèves alphabétisés en français bénéficient d'un renforcement en allemand.
- Les élèves alphabétisés en allemand voient leur enseignement en français augmenter.

Cette montée en puissance de la deuxième langue permet de consolider les compétences dans les deux langues, afin que tous les élèves disposent des bases nécessaires pour poursuivre ensemble leurs apprentissages au cycle 4.

Pourquoi le nombre de leçons en français et en allemand est-il égal au cycle 4, alors que les élèves ont été alphabétisés dans des langues différentes ?

À partir du cycle 3, chaque groupe bénéficie d'un renforcement dans la langue qui n'a pas été choisie pour l'alphabétisation. Ainsi, les élèves du groupe ALPHA FR investissent plus de temps pour l'apprentissage de l'allemand, et ceux du groupe ALPHA DE pour l'apprentissage du français.

À partir du cycle 4, les groupes ALPHA ne sont plus maintenus ; les élèves suivent tous les cours au sein de leur classe. Le cycle 4 vise à consolider les compétences dans les deux langues. La répartition équilibrée permet à tous les élèves d'atteindre l'ensemble des objectifs définis par les socles de compétences du plan d'études.

La langue dans laquelle l'élève n'est pas alphabétisée, soit l'allemand, soit le français, doit-elle être perçue comme langue étrangère ou langue seconde ?

Dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », on ne parle ni de langue seconde ni de langue étrangère. Chaque élève apprend l'allemand et le français dès le cycle 2, dans une dynamique de plurilinguisme cohérente. L'objectif est que tous les élèves développent des compétences solides dans les deux langues d'ici la fin du cycle 4, quelle que soit leur langue d'alphabétisation.

Un élève apprend une langue en tant que langue étrangère lorsque cette langue est apprise dans un contexte systématique et structuré, en général dans un cours de langue, et lorsque celle-ci n'est généralement pas utilisée dans son entourage, donc en dehors du cours de langue. Dans ce cas, l'élève n'a pas la possibilité de

mettre en œuvre les compétences en voie d'acquisition ou acquises dans le cours de langue dans des situations quotidiennes et ne peut pas profiter d'un effet d'apprentissage implicite.

Un élève apprend une langue en tant que langue seconde lorsque cette langue est utilisée dans son entourage, donc si cet apprentissage n'est pas limité à un cours de langue. Il peut ainsi approfondir beaucoup plus ses apprentissages.

La situation langagière au Luxembourg, qui varie d'un élève à l'autre et d'un cas de figure à l'autre, ne permet pas de déterminer clairement si l'apprentissage des langues se fait en tant que langue étrangère ou langue seconde.

La mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » conduit à une utilisation grandissante du luxembourgeois dans les branches dites secondaires. Ceci conduit à de meilleures compétences en luxembourgeois et donc à des transferts accrus à tous les niveaux linguistiques du luxembourgeois vers l'allemand et donc, globalement, à de meilleures compétences en allemand. Ainsi, le luxembourgeois aura un impact positif sur l'apprentissage et l'approfondissement de la langue allemande.

Pour résumer, lorsque, dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », les élèves alphabétisés en français sont davantage en contact avec la langue luxembourgeoise, cela aura un impact positif non-négligeable sur leur apprentissage de la langue allemande.

Pourquoi ne pas travailler avec 2 filières FR/DE, au lieu de vouloir refusionner au C4 ?

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » vise à préparer au mieux les élèves à la réalité du pays ainsi qu'à leur passage vers l'enseignement secondaire. Pour cela, il est essentiel d'établir des bases solides en français et en allemand. L'objectif n'est pas de créer deux filières distinctes dans ces langues, mais de favoriser une alphabétisation dans une langue familière pour l'élève et d'aider l'élève à développer ses compétences dans les deux langues. En effet, des écarts significatifs ont déjà été observés aux Epstan (**Rapport national sur l'éducation 2024 ; Rapport national sur l'éducation 2021**) entre les élèves à la fin du cycle 2, en fonction des langues parlées dans leur environnement familial.

Comme le souligne le titre de la réforme « ALPHA - zesumme wuessen », il s'agit de valoriser le multilinguisme et de renforcer la mixité des groupes scolaires, en garantissant des espaces d'apprentissage partagés, au-delà des différences liées à la langue d'alphabétisation. Les élèves grandissent ensemble au sein de leur classe et se retrouvent pour l'apprentissage des langues allemande et française et éventuellement les mathématiques dans leur groupe d'alphabétisation. Cette organisation favorise le vivre-ensemble et contribue au développement de la cohésion sociale dès les premières années de la scolarité.

Comment est organisé l'enseignement des langues au cours des différents cycles ?

Pour les élèves ayant été alphabétisés en allemand, le nombre de leçons consacrées au français augmente au cycle 3, tandis que pour ceux alphabétisés en français, le temps dédié à l'apprentissage de l'allemand est renforcé au cycle 3. A noter que l'apprentissage du code écrit (lecture, écriture) prend beaucoup de temps, en allemand ou en français au cycle 2.

L'objectif est qu'à la fin du cycle 4, chaque élève possède de bases solides à la fois en allemand et en français, les élèves visent les mêmes socles de compétences, indépendamment de leur langue d'alphabétisation.

Comme cela a toujours été observé, certains élèves progresseront davantage en français, tandis que d'autres montreront plus d'aisance en allemand.

Est-il réaliste d'envisager un niveau équivalent en français et en allemand pour tous les élèves à la fin du cycle 4 ?

L'objectif de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » est que tous les élèves atteignent une maîtrise fonctionnelle et équilibrée des deux langues à la fin du cycle 4. L'enjeu consiste à atténuer les écarts de niveau observés entre le français et l'allemand à la fin du cycle 4, qui dépassent actuellement en moyenne 100 points selon les données ÉpStan.

Cela ne signifie pas que chaque élève aura exactement le même niveau dans les deux langues, mais que chacun pourra suivre avec succès les parcours proposés à l'enseignement secondaire, quel que soit son parcours d'alphabétisation.

Les socles de compétences restent-ils inchangés au cycle 4 pour le français et l'allemand ?

Oui, les socles de compétences à atteindre ne sont pas modifiés. Tous les élèves visent les mêmes objectifs, c.-à-d. des compétences solides en allemand et en français à la fin de l'enseignement fondamental. Ce sont les parcours qui sont différenciés, en fonction de la langue d'alphabétisation, afin de permettre à chacun d'atteindre ces objectifs.

Au cycle 1, tous les élèves sont préparés à leur langue d'alphabétisation, qu'il s'agisse de l'allemand ou du français. Pour les élèves alphabétisés en allemand, rien ne change pendant les cycles 2, 3 et 4. Pour les élèves alphabétisés en français, les langues sont inversées aux cycles 2 et 3, les socles restent les mêmes. Au cycle 4, les élèves sont regroupés et les mêmes niveaux de compétence sont visés que jusqu'à présent.

En pratique, il est néanmoins évident que tous les élèves ne seront pas au même niveau dans les deux langues. Ceci n'a d'ailleurs jamais été le cas et n'est pas réalisable dans tous les cas. Il est attendu que les élèves alphabétisés en français atteignent, à la fin du cycle 4, un niveau plus élevé en français, tout en présentant également un meilleur niveau en allemand par rapport à la situation actuelle. Pour les élèves alphabétisés en allemand, il est attendu d'obtenir au moins les mêmes niveaux dans les deux langues au terme du cycle 4 qu'à la situation d'avant la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».



Rôle de la langue luxembourgeoise

Quel est le rôle de la langue luxembourgeoise dans la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ?

Le luxembourgeois reste un pilier central du système éducatif. Il est à la fois langue de socialisation et d'intégration ainsi que langue d'enseignement dans de nombreux domaines de développement et d'apprentissage (en mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique). Il constitue un lien commun entre tous les élèves, quel que soit leur parcours linguistique.

Au-delà de l'école, la langue luxembourgeoise reste la langue d'intégration sociale et culturelle au Luxembourg. C'est pourquoi son apprentissage est renforcé tout au long du parcours scolaire, indépendamment de la langue d'alphabétisation choisie.

Y a-t-il toujours un cours/un enseignement de luxembourgeois ?

Oui. Le luxembourgeois est un domaine de développement et d'apprentissage à part entière dans le plan d'études, enseigné dès le cycle 1. Le plan d'études définit les compétences à développer notamment en compréhension de l'oral et en production orale. En ce qui concerne la compréhension de l'écrit, l'enseignant peut se baser sur du matériel spécifique (« FLOTT » pour le cycle 3, « FLOTTFLOTT » pour le cycle 4). Le luxembourgeois occupe une place centrale tout au long de la scolarité, avec des leçons spécifiques qui visent le développement de la compréhension de l'oral et de l'écrit dans cette langue.

Au cycle 1, le luxembourgeois est la langue d'intégration. À l'exception des leçons dédiées à l'éveil aux langues et aux activités en langues française ou allemande, la langue véhiculaire au cycle 1 est le luxembourgeois.

Au cycle 2, une leçon hebdomadaire en classe mixte est dédiée à l'apprentissage oral de la langue luxembourgeoise. Dans les branches dites secondaires, la langue véhiculaire commune est le luxembourgeois.

Aux cycles 3 et 4, une leçon hebdomadaire en classe mixte est dédiée à l'apprentissage oral de la langue luxembourgeoise, la lecture et la compréhension de l'écrit s'ajoutent. Dans les branches dites secondaires, la langue véhiculaire commune est le luxembourgeois.



Groupes ALPHA DE et FR

Des groupes ALPHA doivent-ils déjà être créés au 6^e trimestre du cycle 1 ?

Non. L'enseignement reste organisé en classe, mais les activités proposées aux élèves tiennent compte de la langue d'alphabétisation choisie par les parents. À partir du moment de la décision d'orientation, des activités langagières sont organisées en chaque langue d'alphabétisation, mais sans forcément constituer des groupes séparés avec deux enseignants. Une flexibilité organisationnelle au niveau de la classe ou de l'équipe pédagogique est maintenue.

Comment sont organisées les classes et les groupes ALPHA ?



Le principe de mixité reste prioritaire dans la composition des classes (**vidéo explicative**). Les élèves y sont mélangés indépendamment de leur langue d'alphabétisation. À certains moments, ils rejoignent toutefois leurs groupes ALPHA pour y apprendre à lire et à écrire et pour développer leurs compétences langagières. Les mathématiques peuvent être enseignées aussi bien en classe qu'au sein des groupes d'ALPHA.

Si le principe général repose sur la constitution de classes mixtes regroupant des élèves ayant opté pour des langues d'alphabétisation différentes, il est cependant nécessaire de prévoir une certaine flexibilité dans les situations où les effectifs sont trop réduits pour garantir une mixité langagière.

Ainsi, lorsque toutes les classes d'un même cycle sont exclusivement composées d'enfants de parents ayant choisi une seule et même langue d'alphabétisation, l'alphabétisation est assurée dans la langue choisie par l'ensemble des élèves du cycle au sein de leur classe.

Par ailleurs, dans des situations particulières, notamment lorsque le nombre d'élèves ayant choisi une langue d'alphabétisation est très faible, il convient d'organiser la répartition de manière à préserver l'intérêt pédagogique et le bien-être des élèves. Par exemple, dans une école disposant de quatre classes du cycle 2.1, si seulement quatre élèves ont choisi une même langue d'alphabétisation, il est préférable d'intégrer les quatre élèves ensemble dans une seule classe mixte. Une telle organisation permet d'éviter l'inscription d'un élève isolé dans chacune des quatre classes et contribue à instaurer un climat d'apprentissage plus favorable, en veillant à préserver le bien-être des élèves.

Dès lors, lorsque la mise en œuvre de la mixité langagière ne peut être assurée dans des conditions optimales, il est possible, dans ce cas exceptionnel, de constituer des classes non mixtes,, composées exclusivement d'élèves ayant opté pour la même langue d'alphabétisation.

Est-il envisageable de créer des classes composées uniquement d'élèves alphabétisés en français ou en allemand ?

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ne prévoit pas de créer des classes homogènes par langue d'alphabétisation. La mixité des parcours linguistiques dans une même classe est un principe fondamental de « ALPHA – zesumme wuessen ».

Si le principe général repose sur la constitution de classes mixtes regroupant des élèves ayant opté pour des langues d'alphabétisation différentes, il est cependant nécessaire de prévoir une certaine flexibilité dans les situations où les effectifs sont trop réduits pour garantir une mixité langagière.

Ainsi, lorsque toutes les classes d'un même cycle sont exclusivement composées d'enfants de parents ayant choisi une seule et même langue d'alphabétisation, l'alphabétisation est assurée dans la langue choisie par l'ensemble des élèves du cycle au sein de leur classe.

Par ailleurs, dans des situations particulières, notamment lorsque le nombre d'élèves ayant choisi une langue d'alphabétisation est très faible, il convient d'organiser la répartition de manière à préserver l'intérêt pédagogique et le bien-être des élèves. Par exemple, dans une école disposant de quatre classes du cycle 2.1, si seulement quatre élèves ont choisi une même langue d'alphabétisation, il est préférable d'intégrer les quatre élèves ensemble dans une seule classe mixte. Une telle organisation permet d'éviter l'inscription d'un élève isolé dans chacune des quatre classes et contribue à instaurer un climat d'apprentissage plus favorable, en veillant à préserver le bien-être des élèves.

Dès lors, lorsque la mise en œuvre de la mixité langagière ne peut être assurée dans des conditions optimales, dans ce cas exceptionnel, des classes non mixtes peuvent être constituées, composées exclusivement d'élèves ayant opté pour la même langue d'alphabétisation. Les directions de région accompagnent les écoles dans la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » dans l'intérêt des élèves.

Existe-t-il un nombre minimal d'élèves pour former un groupe ALPHA ?

Aucun seuil minimal n'est imposé. Même un seul élève a le droit d'être alphabétisé dans la langue choisie. Dans l'intérêt pédagogique de l'élève, la constitution de regroupement par cycles peut être envisagée, mais il n'est pas imposé.

Il est donc possible de constituer un petit groupe ALPHA si le nombre d'élèves est réduit. Toutefois, pour des raisons de gestion et d'efficacité pédagogique, ces situations doivent rester exceptionnelles. Les directions de région accompagnent les écoles dans la mise en œuvre de la réforme « ALPHA - zesumme wuessen » dans l'intérêt des élèves.



Mathématiques

Dans quelle langue les mathématiques sont-elles enseignées ?

Pour les mathématiques, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignants d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Toutefois, la nouvelle disposition harmonise également la pratique écrite en précisant que les explications écrites sont désormais rédigées en allemand et en français. Cela garantit l'accessibilité des contenus écrits à tous les élèves, quelle que soit leur langue d'alphabétisation.

Selon le modèle retenu par l'école, cet enseignement peut se dérouler :

- soit en groupes ALPHA (groupes de langue homogènes) ;
- soit en classe, avec une alternance entre l'allemand et le français.

Cette seconde option, actuellement testée dans le cadre du projet pilote, permet de préserver la mixité du groupe-classe.

À partir du cycle 4, les mathématiques sont systématiquement enseignées en groupe-classe, en recourant aux deux langues (allemand et français) pour l'écrit. Bien évidemment l'enseignant peut recourir à la langue luxembourgeoise pour donner des explications supplémentaires.

Le matériel « MATHI » sera-t-il disponible en deux langues ?

Oui. Le matériel « MATHI », développé par le SCRIPT (Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques), est proposé en deux versions équivalentes, en allemand et en français, afin de répondre aux besoins des deux groupes ALPHA. Cela garantit une cohérence pédagogique, quel que soit le parcours linguistique suivi par l'élève.

Est-il permis, au sein du groupe-classe, d'utiliser à la fois un manuel de mathématiques en allemand et un autre en français, provenant de maisons d'édition différentes ?

Les manuels de mathématiques « MATHI » actuellement en cours d'élaboration par le SCRIPT sont recommandés. Ceux-ci seront disponibles en version bilingue au moment de la généralisation du projet en cycle 2.1.

Selon l'article 11 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, il est également possible d'utiliser différents manuels, mais cela n'est certainement pas recommandé. Dans ce cas, le comité d'école doit, conformément à l'article 40 de cette même loi, vérifier la conformité de ces supports avec le plan d'études et s'assurer que la méthode est cohérente à travers tout le cycle avant de les approuver.

07. Autres domaines de développement et d'apprentissage

Dans quelle langue les domaines de développement et d'apprentissage autre que les langues sont-ils enseignés ?

Dans les domaines relatifs aux mathématiques, à l'éveil aux sciences, aux sciences naturelles et humaines, au cours vie et société, à l'expression corporelle, à la psychomotricité, aux sports et à la santé, à l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, aux arts et à la musique, les trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) peuvent être utilisées comme langues d'enseignement orales. Cette flexibilité permet aux enseignants d'adapter leur pratique pédagogique en fonction des besoins des élèves et du contexte linguistique local.

Comment les élèves alphabétisés en français et qui parlent français à la maison peuvent-ils apprendre suffisamment de luxembourgeois pour suivre dans les branches dites secondaires ?

Les élèves commencent ou continuent à apprendre le luxembourgeois dès le cycle 1. Le luxembourgeois est un domaine de développement et d'apprentissage à part entière dans le plan d'études, qui est enseigné dans tous les cycles de l'école fondamentale. Les élèves continuent après le cycle 1 à développer leurs compétences dans cette langue, en parlant le luxembourgeois lors du cours de langue luxembourgeoise et dans les branches dites secondaires. Les élèves parlent en luxembourgeois et lisent et écrivent dans ces domaines de développement et d'apprentissage dans leur langue d'alphabétisation.

Afin d'aider les élèves primo-arrivants à se sentir à l'aise dans les branches dites secondaires, il est important d'utiliser régulièrement des supports visuels adaptés, d'employer un langage simple et clair, et de favoriser l'entraide entre les élèves.

08. Matériel didactique et ressources

Est-ce que l'article 11 sur le choix du matériel didactique est maintenu ?

Oui, l'article 11 reste en vigueur. Il garantit aux équipes pédagogiques le droit de choisir le matériel didactique, dans le respect du plan d'études et de la cohérence pédagogique au niveau de l'école.

Le matériel didactique sera-t-il prêt à temps ?

Oui. Tous les matériels didactiques pour les langues et les mathématiques seront disponibles dès la mise en vigueur de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » par cycle au niveau national. Les supports en mathématiques seront disponibles en allemand et en français.

Les fiches de travail pour les domaines de développement et d'apprentissage autres que les langues doivent-elles être disponibles en allemand et en français ?

Oui. Tous les supports écrits pour les domaines de développement et d'apprentissage autres que les langues (comme « éveil aux sciences »),

« vie et société » etc.) seront disponibles en allemand et en français, afin de respecter la langue d’alphabétisation de chaque élève. Le domaine de développement et d’apprentissage « langue luxembourgeoise » reste enseigné uniquement en luxembourgeois.

Une décision a-t-elle été prise concernant l’utilisation des écritures ?

Oui. Concernant l’écriture, le SCRIPT a décidé d’adopter une ligne éditoriale cohérente. Tous les manuels sont présentés en écriture scripte. L’enseignement de l’écriture cursive est néanmoins introduit dès le début de l’apprentissage de l’écriture. Cela permet de tenir compte des pratiques pédagogiques nationales et internationales, tout en garantissant une cohérence dans les supports.



Formation continue et accompagnement des enseignants

Y a-t-il des formations pour les enseignants du cycle 1 pour pouvoir orienter l’élève et guider les parents dans le choix de la langue d’alphabétisation ?

Oui, une formation spécifique est déjà proposée : « ALPHA - zesumme wuessen » au cycle 1. Un premier parcours de formation « ALPHA - zesumme wuessen » dédié aux enseignants du cycle 1 a été lancé en mai 2025. Il vise notamment à mieux outiller les enseignants pour accompagner les parents dans le processus d’orientation et à mettre en œuvre des activités langagières pour préparer les élèves à la langue d’alphabétisation.

D’autant plus, les enseignants du cycle 1 peuvent choisir des formations continues individuelles et ciblées, faisant partie du parcours susmentionné ou non, les préparant à la mise en œuvre de la réforme « ALPHA - zesumme wuessen ».

Quelles formations sont proposées pour le personnel enseignant et éducatif de l’éducation précoce ?

Les intervenants du précoce peuvent s’inscrire à toutes les formations continues en lien avec la réforme « **ALPHA - zesumme wuessen** », notamment celles axées sur la conscience phonologique, l’éveil aux langues et le processus menant à la recommandation de la langue d’alphabétisation.

Y a-t-il des formations spécifiques pour les enseignants ?

Des **formations continues** spécifiques ainsi qu’un parcours de formation ont été mis en place pour tout le personnel enseignant. Des formations spécifiques pour les comités d’école et les ESEB (équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques) sont aussi prévues.

Comment les remplaçants sont-ils préparés ?

Des modules sont intégrés au stage de remplacement depuis 2024/25.

Des enseignants sans formation en alphabétisation en français peuvent-ils enseigner dans un groupe ALPHA FR ?

Oui, des formations ciblées sont proposées à tous les enseignants, en cas de besoin. Même si un enseignant n’a pas initialement de formation spécifique

en alphabétisation en français, il peut tout à fait enseigner dans un groupe ALPHA FR. Pour ceux qui ne se sentent pas suffisamment à l'aise ou préparés, il existe des possibilités de formation continue, qui permettent de renforcer leurs connaissances.

Les formations sont-elles obligatoires ?

Non, les formations ne sont pas obligatoires.



Organisation scolaire

La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » entraîne-t-elle une augmentation du nombre d'élèves par classe ?

Non. La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ne modifie pas le mode de calcul du contingent. Le nombre d'élèves par classe reste donc comparable à la situation actuelle. Cependant, il est possible que la répartition entre les groupes ALPHA DE et FR varie d'une année à l'autre.

Y a-t-il un impact sur le contingent ou le nombre de salles nécessaires ?

Pas nécessairement. Le calcul du contingent reste inchangé. Toutefois, en fonction de la langue d'alphabétisation des élèves, certaines écoles pourraient avoir besoin d'espaces et de contingents supplémentaires pour créer des groupes ALPHA DE et FR. Une salle de petite taille peut souvent suffire.

Dans l'hypothèse où la prise en compte des nouvelles dispositions du règlement grand-ducal modifié entraînerait, dans le cadre de l'élaboration de l'organisation scolaire, des besoins accrus en ressources, la commune peut introduire une demande de besoins exceptionnels, conformément à l'article 38 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi qu'à l'article 8 du règlement grand-ducal modifié du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires.

Quel impact la taille de l'école a-t-elle sur la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ?

La mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » est plus facile dans des écoles plus grandes, avec plus d'une classe par année scolaire et disposant d'un nombre plus élevé d'intervenants.

Dans les petites écoles, dans lesquelles toutes les classes ne sont pas doublées, la mise en œuvre peut être légèrement plus compliquée au niveau des infrastructures, et la mise à disposition de contingent supplémentaire peut s'avérer nécessaire.

Faut-il prévoir des horaires parallèles pour les écoles ?

Oui, une certaine coordination est nécessaire pour organiser les cours de langues (et dans la plupart des cas de mathématiques) dans les groupes ALPHA DE et FR. Cela implique la mise en place de plages horaires communes, tout en laissant une marge de flexibilité pour les autres domaines de développement et d'apprentissage.

Que faire si un élève change d'école voire de commune ?

La langue d'alphabétisation choisie au cycle 1 continue d'être respectée. L'élève poursuit son parcours d'apprentissage dans sa langue d'alphabétisation. La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » garantit le droit à un parcours cohérent dans l'une ou l'autre langue dans l'ensemble du pays. En cas de déménagement, les directions de région assurent, en concertation avec l'école d'accueil, la coordination pour que l'élève puisse intégrer un groupe ALPHA correspondant dans la nouvelle école voire commune.

Comment se déroulera le choix de classe par les enseignants ?

Le choix de classe reste régi par les règles en vigueur dans chaque commune, notamment par le ROP (règlement d'occupation des postes). La constitution des équipes pédagogiques visera à assurer stabilité, continuité et qualité pédagogique.

Gardera-t-on un titulaire de classe ?

Le titulaire de classe gardera sa raison d'être et restera la personne de référence pour l'élève et ses parents. Comme dans le passé, il revient au comité d'école d'élaborer une proposition pour l'organisation scolaire en tenant compte des modalités définies dans la circulaire de printemps annuelle. Ainsi, afin de donner aux enfants un cadre rassurant, il y a lieu de limiter le nombre d'intervenants par classe à un strict minimum.

Qui mène et qui participe aux entretiens de bilan ?

Les entretiens de bilan sont menés par les enseignants titulaires du cycle concerné en tant que représentant de l'équipe pédagogique. S'agissant du cycle 1, ce sont les titulaires qui accompagnent les élèves en C1.2 qui jouent un rôle central dans le processus d'orientation vers la langue d'alphabétisation. D'autres professionnels de l'éducation peuvent y être associés en fonction des besoins, par exemple l'I-EBS ou un enseignant du cycle 2.

Dans les cycles 2 à 4, le titulaire participera aux entretiens de bilan pour tous les élèves de sa classe. En conséquence, le nombre d'entretiens de bilan par enseignant ne devrait en principe pas augmenter. Il est libre d'assister aux entretiens de bilan de tous les élèves dont il est en charge. L'organisation des entretiens autour des bilans intermédiaires sera discutée et organisée au niveau de l'équipe pédagogique. L'objectif est d'assurer une vision globale des compétences de l'élève pour adapter au mieux son parcours.

Y a-t-il un risque de créer des écarts injustes dans les conditions de travail des titulaires en cas de grandes différences dans le nombre d'élèves ?

L'organisation scolaire devra prendre en compte les différences dans les nombres d'élèves et organiser ses mesures de différenciation de manière à répondre aux besoins de tous les élèves. Les organisations scolaires actuelles ne peuvent pas garantir des conditions de travail comparables pour tous les membres de la communauté scolaire. Toutes les classes n'ont ni le même nombre d'élèves, ni les mêmes complexités, une situation qui se présente depuis toujours.

Comment le choix des classes par les enseignants se déroulera-t-il ?

Rien ne change au processus en soi pour le choix des classes, qui se fera selon le ROP en place. Lors du choix des classes, il faudra néanmoins préciser aux cycles 2 et 3 s'il s'agit d'un groupe ALPHA DE ou d'un groupe ALPHA FR. Il revient aux autorités communales d'organiser le choix des classes en fonction du ROP.

Comment les directions de région et les écoles peuvent-elles déjà se préparer en termes d'organisation scolaire ?

Les directions de région ont pour mission de soutenir les écoles dans la préparation de la réforme « ALPHA - zesumme wuessen ». Elles les accompagnent dans l'analyse des profils linguistiques, de la préparation de l'organisation scolaire, notamment en considérant les besoins supplémentaires éventuels en infrastructures et en ressources humaines.



Enseignement secondaire

Les élèves alphabétisés en français seront-ils désavantagés à l'enseignement secondaire ?

Non. Tous les élèves acquièrent progressivement des compétences dans les deux langues. Les élèves alphabétisés en français ont plus de cours d'allemand que les autres au cycle 3, ce qui permet en principe de viser le même niveau de langues. Les élèves alphabétisés en français développent leur maîtrise de l'allemand tout au long des cycles 2 à 4. Les élèves sont orientés vers l'enseignement secondaire en fonction de leurs compétences et leurs aspirations. Des **offres linguistiques différenciées** au secondaire, comme les classes ALLET ou classes francophones, permettent à chacun de poursuivre une scolarité adaptée à son profil.

Des modifications sont-elles prévues aussi au lycée ?

La réforme « ALPHA - zesumme wuessen » concerne l'enseignement fondamental. L'objectif est de garantir que les élèves terminent le cycle 4 avec les compétences de base en français et en allemand nécessaires pour poursuivre leur parcours scolaire dans les différents lycées publics luxembourgeois. Par conséquent, aucune adaptation spécifique de l'enseignement secondaire ne s'impose dans le cadre de cette réforme « ALPHA - zesumme wuessen ».

Toutefois, des discussions sur son impact à moyen terme dans l'enseignement secondaire sont d'ores et déjà entamées avec les services ministériels, les directions des lycées et les commissions nationales des programmes concernées.

Dès à présent, **plusieurs offres spécifiques** existent dans l'enseignement secondaire pour accompagner les élèves aux profils linguistiques variés : classes ALLET (allemand langue étrangère), Français PLUS, classes francophones, etc. Ces dispositifs visent à garantir la continuité des parcours et à soutenir la réussite de tous les élèves.



Mise en œuvre, gouvernance et pilotage

Quelles adaptations peuvent déjà être effectuées aujourd'hui pour éviter des complications lors de la mise en œuvre au niveau national ?

Certaines mesures préparatoires peuvent être mises en œuvre, comme des échanges sur l'organisation scolaire future, l'initiation à l'analyse des profils linguistiques, ou encore l'intégration progressive de ressources didactiques adaptées. Cela permet de sensibiliser les équipes et de créer une dynamique de réflexion.

Par ailleurs, une sensibilisation accrue au travail de la conscience phonologique au cycle 1 et à l'utilisation du matériel SILA s'avère nécessaire, ces éléments étant fondamentaux dans le cadre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

Les directions de région ont également un rôle clé à jouer en accompagnant les écoles et les équipes pédagogiques, en étant à la disposition des comités d'école et des autorités communales pour toute question relative aux besoins en contingent et en infrastructures, et en encourageant leur personnel enseignant à suivre les formations continues ou le parcours de formation proposés par l'IFEN.

Enfin, une préparation progressive des enseignants du cycle 1 au processus d'orientation et aux observations requises sera essentielle. Une communication renforcée ainsi qu'une concertation entre les présidents, les coordinateurs de cycle et les enseignants permettront de les préparer efficacement aux enjeux de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

L'alphabétisation en français sera-t-elle prise en compte dans le plan d'études 2025 ?

Oui. Le nouveau plan d'études tiendra compte de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » et intégrera les deux parcours d'alphabétisation (allemand et français), notamment en adaptant la répartition des compétences linguistiques et les contenus des différents domaines de développement et d'apprentissage.

Pourquoi introduire deux voies d'alphabétisation (en français ou en allemand) ?

La diversité linguistique du pays nécessite une réponse plus différenciée aux profils linguistiques des élèves afin de garantir l'égalité des chances à tous les élèves. La réforme « ALPHA – zesumme wuessen » vise à offrir à chaque enfant un apprentissage accessible et motivant dès le début de son parcours scolaire.

Comment gérer des personnes s'opposant à la réforme « ALPHA – zesumme wuessen » ?

Le dialogue et la transparence sont essentiels. Les comités d'école, les directions de région et les autorités communales disposent d'outils de communication, d'arguments pédagogiques et d'exemples issus du projet pilote pour expliquer le bien-fondé et les objectifs de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ». Il s'agit de répondre aux inquiétudes, tout en clarifiant les principes de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ». Il est essentiel de reconnaître que toute transformation majeure peut susciter des craintes et des doutes quant à sa pertinence.

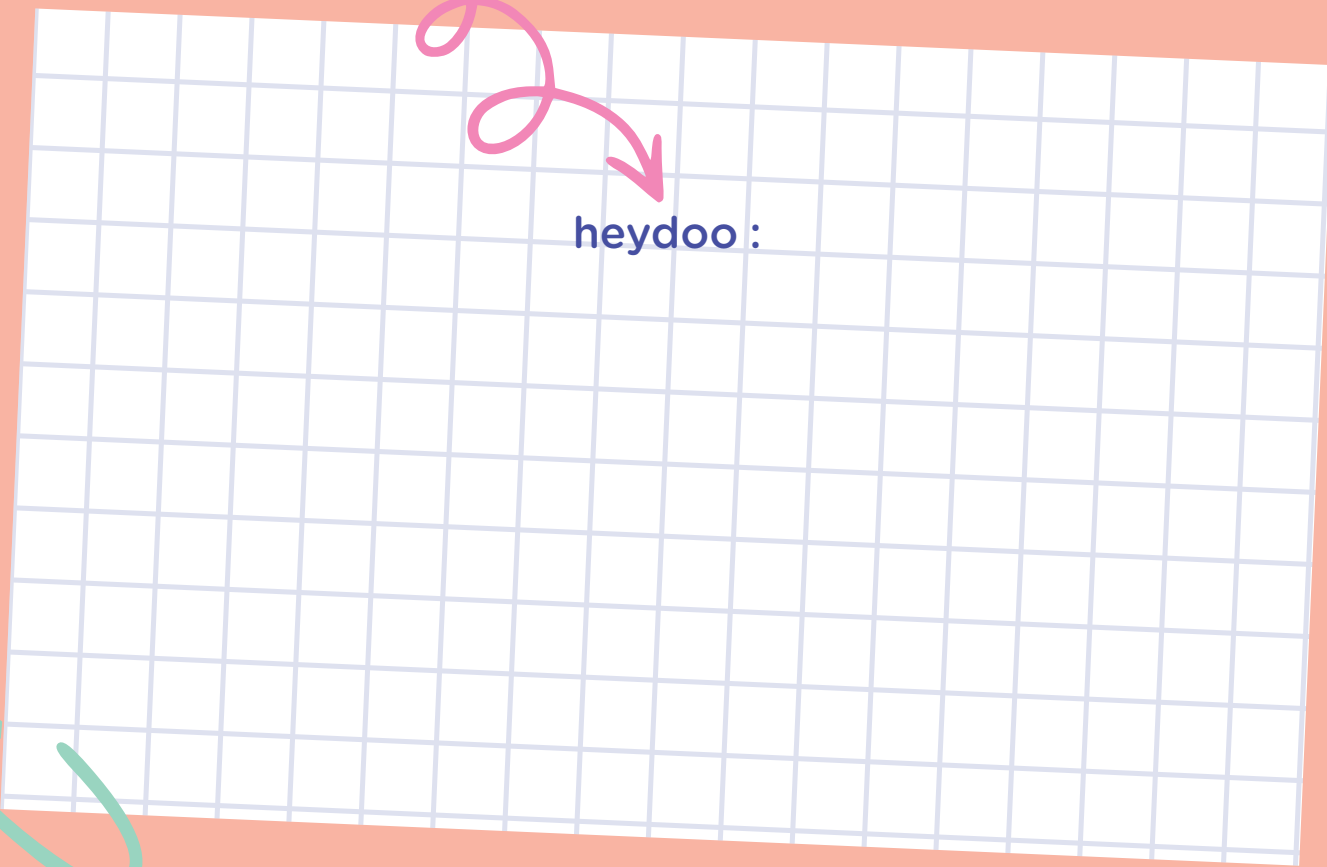
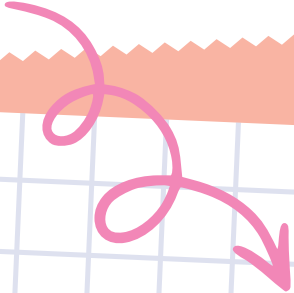
Une communication ouverte et constructive est la clé pour apaiser les inquiétudes et favoriser l'adhésion et aussi pour mettre en lumière les avantages concrets et clarifier d'éventuels malentendus ou fausses informations.

De nombreuses formations continues sont organisées par l'IFEN pour préparer le personnel enseignant à la mise en œuvre de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen ».

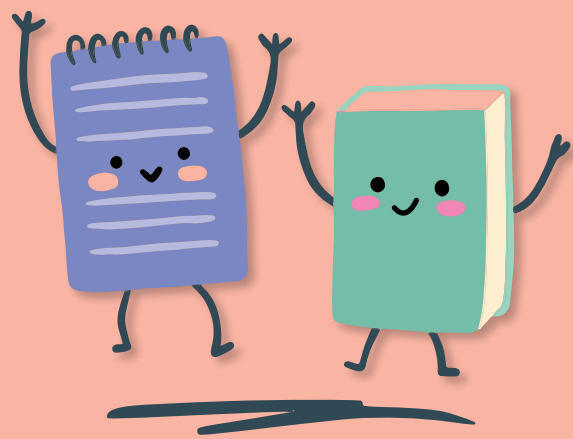
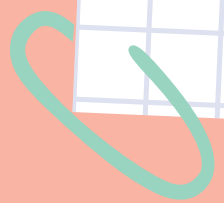
Est-ce que les élèves luxembourgeois risquent d'être désavantagés ?

Non, les élèves luxembourgeois ne subiront aucun désavantage. Leur parcours scolaire se poursuivra dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Au contraire, ils pourraient même bénéficier d'un environnement de classe plus dynamique, favorisé par la motivation accrue de leurs camarades moins à l'aise en allemand pendant les branches dites secondaires, ce qui pourrait enrichir les interactions et renforcer la cohésion au sein de la classe.



heydoo :





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse